

Il ressort de ces remarques que la race confère une immunité. Alors même que l'on aurait traité quelques cas de trachôme chez les sauvages de Caughnawaga (près de Montréal), il n'y aurait pas, par là, une preuve évidente que la race sauvage n'est pas immunisée, car s'il existe une race sauvage dans le pays qui est mêlée, métissée, c'est surtout la race iroquoise de Caughnawaga. Ceci prouverait tout au plus que les métis sont réceptifs à un certain degré. Je ferai remarquer, à ce sujet, que les sauvages de Caughnawaga, comme la plupart des autres races sauvages, vivent dans des conditions hygiéniques défectueuses et sont décimés par la tuberculose et la syphilis, et le fait de rencontrer parmi eux aucun cas de trachôme, prouve que même le métissage leur confère une immunité relative contre le trachôme.

L'influence du milieu semble être clairement démontrée par l'absence presque complète de trachôme sur le littoral de la mer, en bas de Québec et dans la Nouvelle-Ecosse.

En résumé, le trachôme est une maladie contagieuse qui exige un terrain approprié pour l'ensemencement et un milieu favorable pour le développement de la maladie. Chez les sauvages, le milieu est excellent, mais le terrain est impropre à la culture du trachôme.

DR A. PROUDFOOT : (Montréal). En réponse à la remarque faite par le Dr A. A. Foucher, de Montréal, traitant de la rareté du trachôme chez les Indiens de l'Amérique du Nord, je dois dire que, professant à Montréal depuis au-delà de vingt ans, il m'a été donné de constater que peu de cas de vrai trachôme chez les Indiens : environ une demi-douzaine de cas. Ceux-ci étant des Indiens appartenant aux tribus environnant Montréal.

DR RYERSON (U. S. A.) Je n'ai jamais constaté de cas de trachôme chez les Indiens du Canada, dans le territoire du Nord-Ouest.

D. B. E. Fryer, (Kansas City, Missouri, U. S. A.).—J'ai examiné une grande quantité d'Indiens. Les *Cheyennes*, les *Comanches*, et plus particulièrement de tous les *Nez-Percés*. Je n'ai jamais observé un cas de trachôme chez ces Indiens.

DR GOULD (Philadelphie, U. S. A.).—L'immunité des Sauvages et des Nègres au trachôme est probablement due à ce qu'ils ne se livrent à aucun travail d'application.

En réalité, la question se résume à ceci.

I. Le trachôme existe-t-il chez les Indiens ?

II. Les Indiens de race pure sont-ils immunisés ?

III. Les métis sont-ils réfractaires ?

IV. Les cas de trachômes observés chez des Indiens, étaient-ils réellement chez des Indiens de race pure, ou de race mêlée.

Nous espérons que le sujet n'est pas épuisé ; que de nombreuses recherches seront faites, et que, bientôt, nous saurons tout-à-fait à quoi nous en tenir.

(JÉHIN-PRUME).

*Action de l'hydrastis canadensis sur le catarrhe bronchique.*—Il y a six ans, Singer prescrivit de l'hydrastis à un malade atteint d'une affection tuberculeuse du larynx et qui avait eu une légère hémoptisie. Le malade racontait que dès le lendemain ses expectorations ne contenaient plus de sang et que la toux s'était atténuée. Cette constatation a amené l'auteur à essayer le même remède chez un phtysique. L'effet fut le même ; le malade dormit mieux et se sentit soulagé. Le catarrhe bronchique montrait une atténuation considérable. Encouragé par ce résultat, il a employé l'hydrastis dans une série de cas de bronchite et il a obtenu les résultats les plus satisfaisants. A son avis, l'hydrastis remplace avantageusement l'opium et ses dérivés.

(Centrablatt für innere Medicin 1er Mai 1897.)